



Pas d'échantillonnage des secteurs de ventes du BMMB

Vague de ventes - Février 2018

Produit par:

Division du mesurage et de la facturation
1 mai 2018

Pas d'échantillonnage de la division du Nord-Ouest

Division	No Appel d'offre	Secteur	UA	ZT	ID Vague	Vol Total	Volumes			SEPM total			SEPM B			SEPM C		
							Total SEPM	SEPM B	SEPM C	Prop.	Charg.	Partie de chargement	Prop.	Charg trié	Partie Trié	Prop.	Charg trié	Partie Trié
Nord-Ouest	NO201802749	Boyvinet	08764	875	43132	108 150	86 750	64 600	22 150	100.0%	48	57	100.0%	36	43	100.0%	14	17
							Pas calculé	1 590 000	1 320 000		1 480 000	1 230 000		1 570 000	1 310 000			
							Pas * 0,5	795 000	660 000		740 000	615 000		785 000	655 000			
							Pas *0,75	1 192 500	990 000		1 110 000	922 500		1 177 500	982 500			
							Nb ajusté	48	57		36	43		14	17			

NOTE

Le pas d'échantillonnage indiqué dans ce document pourrait être calculé autrement, soit par contrat, par acheteur (si plusieurs contrats d'un même acheteur dépasse 50 000m³) ou avec un facteur fixe mensuel.

Pour tout contrat avec un nombre d'échantillon inférieur à 5 nous suggérons fortement l'utilisation des facteurs fixes mensuels.

Le nombre d'échantillons est multiplié par 2 et le pas divisé par 2 si la proportion du secteur < 4,00%

Le nombre d'échantillons est multiplié par 1,5 et le pas divisé par 1,33 si proportion du secteur >= 4,00% et < 8%

Aucun ajustement du nombre d'échantillons et du pas si la proportion est >= 8,00%

Pas d'échantillonnage de la division du Sud-Ouest

Division	No Appel d'offre	Secteur	UA	ZT	ID Vague	Vol Total	Volumes			SEPM total			SEPM B			SEPM C		
							Total SEPM	SEPM B	SEPM C	Prop.	Charg.	Partie de chargement	Prop.	Charg trié	Partie Trié	Prop.	Charg trié	Partie Trié
Sud-Ouest	SO201802600	Karhakon	06452	662	43132	22 610	510	500	10	1.4%	1	1	1.9%	1	1	0.1%	0	0
Sud-Ouest	SO201802700	Brochet	07152	753	43132	102 580	25 900	19 000	6 900	72.8%	15	18	71.4%	12	14	76.9%	5	7
Sud-Ouest	SO201802800	Twin	08152	855	43132	20 830	9 160	7 100	2 060	25.8%	5	7	26.7%	4	5	23.0%	2	2
							Pas calculé	1 460 000	1 220 000				1 390 000	1 160 000		1 110 000	920 000	
							Pas * 0,5	730 000	610 000				695 000	580 000		555 000	460 000	
							Pas *0,75	1 095 000	915 000				1 042 500	870 000		832 500	690 000	
							Nb ajusté	21	26				17	20		7	9	

NOTE

Le pas d'échantillonnage indiqué dans ce document pourrait être calculé autrement, soit par contrat, par acheteur (si plusieurs contrats d'un même acheteur dépasse 50 000m³) ou avec un facteur fixe mensuel.

Pour tout contrat avec un nombre d'échantillon inférieur à 5 nous suggérons fortement l'utilisation des facteurs fixes mensuels.

Le nombre d'échantillons est multiplié par 2 et le pas divisé par 2 si la proportion du secteur < 4,00%

Le nombre d'échantillons est multiplié par 1,5 et le pas divisé par 1,33 si proportion du secteur >= 4,00% et < 8%

Aucun ajustement du nombre d'échantillons et du pas si la proportion est >= 8,00%

Pas d'échantillonnage de la division du Centre-Sud

Division	No Appel d'offre	Secteur	UA	ZT	ID Vague	Vol Total	Volumes			SEPM total			SEPM B			SEPM C		
							Total SEPM	SEPM B	SEPM C	Prop.	Charg.	Partie de chargement	Prop.	Charg trié	Partie Trié	Prop.	Charg trié	Partie Trié
Centre-Sud	CS201802006	Coleman	04151	450	43132	29 670	10 800	8 500	2 300	38.3%	7	8	40.3%	6	7	32.3%	2	3
Centre-Sud	CS201802154	Tourbière Ilot	04151	450	43132	6 660	4 060	3 600	460	14.4%	3	3	17.1%	2	3	6.5%	1	1
Centre-Sud	CS201802166	Haltère II	03153	355	43132	9 330	7 590	3 950	3 640	26.9%	5	6	18.7%	3	3	51.2%	3	4
Centre-Sud	CS201802201	Grande Rivière Noire	03571	350	43132	6 040	2 710	2 400	310	9.6%	2	2	11.4%	2	2	4.4%	0	1
Centre-Sud	CS201802202	Route 204	03571	350	43132	6 800	3 050	2 650	400	10.8%	2	2	12.6%	2	2	5.6%	1	1
										Pas calculé	1 440 000	1 200 000	1 300 000	1 080 000	1 010 000	840 000		
										Pas * 0,5	720 000	600 000	650 000	540 000	505 000	420 000		
										Pas *0,75	1 080 000	900 000	975 000	810 000	757 500	630 000		
										Nb ajusté	19	21	15	17	7	10		

NOTE

Le pas d'échantillonnage indiqué dans ce document pourrait être calculé autrement, soit par contrat, par acheteur (si plusieurs contrats d'un même acheteur dépasse 50 000m³) ou avec un facteur fixe mensuel.

Pour tout contrat avec un nombre d'échantillon inférieur à 5 nous suggérons fortement l'utilisation des facteurs fixes mensuels.

Le nombre d'échantillons est multiplié par 2 et le pas divisé par 2 si la proportion du secteur < 4,00%
 Le nombre d'échantillons est multiplié par 1,5 et le pas divisé par 1,33 si proportion du secteur >= 4,00% et < 8%
 Aucun ajustement du nombre d'échantillons et du pas si la proportion est >= 8,00%

Pas d'échantillonnage de la division du Nord-Est

Division	No Appel d'offre	Secteur	UA	ZT	ID Vague	Vol Total	Volumes			SEPM total			SEPM B			SEPM C		
							Total SEPM	SEPM B	SEPM C	Prop.	Charg.	Partie de chargement	Prop.	Charg trié	Partie Trié	Prop.	Charg trié	Partie Trié
Nord-Est	NE201802001	Lac noir	09351	961	43132	18 340	14 130	10 310	3 820	17.3%	8	9	18.0%	6	7	15.6%	2	3
Nord-Est	NE201802003	Fléché	09351	967	43132	68 510	50 410	34 350	16 060	61.7%	28	33	59.9%	20	23	65.8%	10	12
Nord-Est	NE201802004	Fléché TBE	09351	967	43132	25 170	17 200	12 660	4 540	21.0%	9	11	22.1%	7	9	18.6%	3	3
							Pas calculé	1 630 000	1 350 000				1 510 000	1 260 000		1 510 000	1 250 000	
							Pas * 0,5	815 000	675 000				755 000	630 000		755 000	625 000	
							Pas *0,75	1 222 500	1 012 500				1 132 500	945 000		1 132 500	937 500	
							Nb ajusté	45	53				33	39		15	18	

NOTE

Le pas d'échantillonnage indiqué dans ce document pourrait être calculé autrement, soit par contrat, par acheteur (si plusieurs contrats d'un même acheteur dépasse 50 000m³) ou avec un facteur fixe mensuel.

Pour tout contrat avec un nombre d'échantillon inférieur à 5 nous suggérons fortement l'utilisation des facteurs fixes mensuels.

Le nombre d'échantillons est multiplié par 2 et le pas divisé par 2 si la proportion du secteur < 4,00%

Le nombre d'échantillons est multiplié par 1,5 et le pas divisé par 1,33 si proportion du secteur >= 4,00% et < 8%

Aucun ajustement du nombre d'échantillons et du pas si la proportion est >= 8,00%